Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NOUVEAU DÉCOUPAGE TERRITORIAL ET ÉLECTIONS CANTONALES 2007

Le nombre de députés est fixé pour chaque district

Dans le cadre du nouveau découpage territorial, le Conseil d'Etat a arrêté le nombre de sièges attribués aux arrondissements et sous-arrondissements pour l'élection du Grand Conseil du 11 mars 2007. La répartition des 150 sièges entre les 10 districts que compte maintenant le canton a été calculée en fonction du nombre de leurs habitants.

Le Conseil d'Etat a adopté l'arrêté fixant le nombre de mandats de député attribués aux arrondissements et sous-arrondissements pour l'élection du Grand Conseil du 11 mars 2007.

Cette mesure est la première manifestation concrète du nouveau découpage territorial entré en vigueur le 1er septembre. Les districts constituent en effet des arrondissements électoraux. Trois d'entre eux ont été subdivisés en sous-arrondissements afin d'assurer une représentation équitable des régions qui les constituent.

Outre la réduction du nombre de districts, qui passent de 19 à 10, la nouvelle Constitution impose également la diminution du nombre de sièges de députés qui passent de 180 à 150. La répartition des 150 mandats entre les nouveaux arrondissements et sous-arrondissements a été effectuée sur la base du dernier état de la population cantonale établi par le SCRIS. La répartition est la suivante:

Aigle (36 217 hab): 8

Broye-Vully: (32 884 hab): 8

Gros-de-Vaud (33 677 hab): 8

Jura-Nord Vaudois (74 549 hab): 17, dont La Vallée (6 171 hab) 2, Yverdon (68 378 hab)15

Lausanne (137 769 hab): 32 dont Lausanne-Ville (117 152 hab) 27, Romanel (20 617

hab) 5

Lavaux-Oron (52 987 hab): 12

Morges (67 404 hab): 16

Nyon (77 985 hab): 18

Ouest lausannois (62 972 hab): 14

Riviera-Pays-d'Enhaut (74 347 hab): 17 dont Pays-d'Enhaut (4 493 hab) 2, Vevey (69 854 hab) 15.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 septembre 2006

DIRE - Chancellerie d'Etat, Bernard Muhl, section des droits politiques, 021 316 40 86